

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Dany Chapdelaine, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Éric Bossé, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2021-09-94

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 10 août 2021;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Entente eau potable
8. Ordinateur inspectrice
9. Servitude piste cyclable
10. Régie incendie
11. Salaire personnel électoral
12. Questions de l'assemblée;
13. Affaires nouvelles;
13.1
14. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2021

2021-09-95

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 août 2021;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021, et que le procès-verbal du 10 août 2021 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2021-09-96

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 septembre 2021, telle que modifiée, pour un montant de 48 275.83\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202100183 à #202100200), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Valérie Fontaine-Martin donne un résumé de la dernière rencontre du comité des Loisirs.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

7. ENTENTE EAU POTABLE

2021-09-97

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2022-2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que la Ville de Valcourt a avisé par courrier certifié les municipalités parties à l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable de son intention de ne pas renouveler ladite entente, laquelle arrive à échéance le 31 décembre 2021;

Attendu que la Ville de Valcourt a transmis aux municipalités participantes une nouvelle version de l'entente, laquelle contient quelques changements administratifs, notamment des dates limites, des exigences en documentation ainsi que certaines liées au bilan annuel sur l'eau potable;

Attendu que les membres du Conseil municipal ont reçu copie de cette nouvelle entente et ont pris connaissance des changements demandés;

Attendu que cette entente entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2022-2025, telle que présentée et autorise Derek Grilli, maire ou à défaut le maire suppléant, et François Paquette, directeur général à signer ladite entente entre les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Racine et la Ville de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

8. ORDINATEUR INSPECTRICE

2021-09-98

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité procède à l'achat d'un nouvel ordinateur pour l'inspectrice municipal;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. SERVITUDE PISTE CYCLABLE

2021-09-99

Résolution ayant pour objet de confirmer l'engagement de la Municipalité Lawrenceville à signer un acte notarié de servitude de passage pour reconnaître l'existence du sentier de l'Ardoise et permettre à la MRC du Val-Saint-François d'en faire l'entretien

Attendu qu'en janvier 2021, la MRC du Val-Saint-François a déposé un projet auprès du ministère du Transport du Québec (MTQ) pour faire reconnaître le sentier de l'Ardoise comme faisant partie du réseau cyclable régional rattaché à la route verte et ainsi obtenir un financement annuel récurrent pour l'entretien du sentier;

Attendu que le financement annuel provenant du MTQ pourrait s'élever à plus de 34 000\$ si l'ensemble du sentier de l'Ardoise était reconnu comme sentier régional;

Attendu qu'après l'évaluation de la candidature de la MRC, le MTQ a mentionné que, pour que le sentier de l'Ardoise soit reconnu comme réseau régional, la MRC devait faire signer aux propriétaires des lots sur lesquels passe le sentier de l'Ardoise des actes notariés afin de pérenniser les servitudes de passage;

Attendu que le MTQ ouvrira un second appel de projets afin de faire reconnaître de nouvelles pistes cyclables comme faisant partie du réseau cyclable régional en janvier 2022 et pour que la candidature du sentier de l'Ardoise soit acceptée, les servitudes de passage devront être notariées;

Attendu que le sentier de l'Ardoise traverse un total de 28 lots privés et publics situés sur le territoire de cinq municipalités (municipalité de Bonsecours, municipalité de Lawrenceville, municipalité du Canton de Valcourt, ville de Valcourt, municipalité de Racine);

Attendu que neuf de ces lots appartiennent à des municipalités, que la « piste cyclable en site propre » est déjà reconnue comme étant l'utilisation prédominante de ces lots et qu'ensemble, ces lots constituent une longueur continue de 10,17km, soit 44% de la longueur totale du tracé du sentier de l'Ardoise;

Attendu que les lots 2 456 582, 2 456 583 et 2 456 584 appartiennent à la municipalité de Bonsecours, les lots 1 825 728 et 1 825 650 appartiennent à la municipalité de Lawrenceville et les lots 1 825 648, 1 825 649, 1 825 651 et 1 825 652 appartiennent à la ville de Valcourt;

Attendu que les représentants municipaux ont été informés par la MRC de la situation actuelle concernant le sentier de l'Ardoise et reconnaissent l'importance de la démarche pour le faire reconnaître comme sentier régional auprès du MTQ;

Attendu que par souci d'efficacité, un seul acte notarié sera écrit pour l'ensemble des lots appartenant aux municipalités;

Attendu que les coûts relatifs à la signature de l'acte notarié (honoraires de la firme de notaires, préparation des documents, enregistrement au registre foncier, etc.) seront couverts par la MRC du Val-Saint-François et que les municipalités devront simplement procéder aux mesures administratives nécessaires à la signature des documents (adoption de résolution, signature de l'acte de servitude, signature de documents, déplacement du personnel au besoin, etc.);

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le conseil municipal de la municipalité de Lawrenceville s'engage à signer, avant le mois de décembre 2021, un acte notarié de servitude de passage pour les lots 1 825 728 et 1 825 650 afin de reconnaître l'existence du sentier de l'Ardoise et de permettre à la MRC du Val-Saint-François d'en faire l'entretien;

Que le conseil municipal de la municipalité de Lawrenceville autorise la MRC du Val-Saint-François à inclure cet acte notarié dans les documents visant à demander au MTQ de reconnaître le sentier de l'Ardoise comme sentier régional;

Que la municipalité de Lawrenceville effectuera les mesures administratives nécessaires à la signature de l'acte notarié;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. RÉGIE INCENDIE

2021-09-100

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

Attendu que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt (ci-après Régie) a besoin de remplacer l'actuelle autopompe de première attaque afin de respecter les normes applicables en cette matière ;

Attendu que le 14 juillet 2021, avis de motion du Règlement numéro 014 a été dûment donné ;

Attendu que le 11 août 2021, la Régie a adopté le Règlement numéro 014 décrétant l'achat d'un camion autopompe et un emprunt pour en acquitter le coût ;

Attendu que le coût d'acquisition d'un tel véhicule s'estime à la somme de 820 000\$;

Attendu que la Régie n'a pas les fonds requis ;

Attendu que la Municipalité de Lawrenceville est membre de la Régie et doit donner au préalable son approbation ;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

D'approuver le Règlement numéro 014 décrétant l'achat d'un camion autopompe et un emprunt pour en acquitter le coût adopté par la Régie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. SALAIRE PERSONNEL ÉLECTORAL

2021-09-101

Attendu que des élections se tiendront dans la municipalité et qu'un personnel électoral devra être recruté pour ces élections,

Attendu que la rémunération du personnel électoral doit être fixée par le conseil municipal,

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que la rémunération du personnel électoral se fasse selon les taux minimums prévus à cet effet, tel qu'ils apparaissent dans le tableau paru dans la Gazette Officielle du Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Une question est posée concernant le salaire du personnel électoral.

Des commentaires sont adressés au conseil concernant le maintien des balises vis-à-vis les dos d'âne pour empêcher le passage des automobilistes, ainsi que sur la pertinence d'envoyer des informations à toute la population via un mémo postal.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09-102

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Annie Dussault, à 19h50, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général